



DAJCP 2025-CAV-0005
DAJCP 2025 0002

DECISION

Le Maire de Mulhouse

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire
- VU** l'arrêté 2024-2596 du 7 novembre 2024 portant délégation de fonction à Monsieur l'Adjoint Thierry Nicolas pour traiter des questions relevant de l'administration générale et des affaires juridiques

CONSIDERANT que par requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Strasbourg le 30 juillet 2025, LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE WILSON SISE 2 ET 2A AVENUE AUGUSTE WICKY ainsi que les consorts AZRA et la SAS NUMENDO, représentés par Maître FROMAGEAT ont déposé une requête en Référé-Suspension à l'encontre de la Ville de Mulhouse concernant la convention d'occupation temporaire du domaine public du square du Général de Gaulle accordée à la société « A vos Projets » pour l'évènement Mulhouse plage.

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour la Ville de Mulhouse de constituer avocat

Décide :

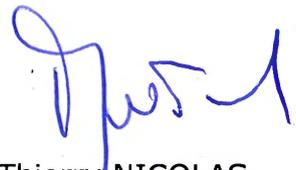
Article 1^{er} : La Ville de Mulhouse agit en défense dans le cadre du litige l'opposant au SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE WILSON SISE 2 ET 2A AVENUE AUGUSTE WICKY ainsi que les conjoints AZRA et la SAS NUMENDO représentés par Maître FROMAGEAT et désigne le Cabinet BCCL Avocats sis 4 rue des rabbins 68100 MULHOUSE, afin de représenter et défendre ses intérêts devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Article 2 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification au conseil du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE WILSON SISE 2 ET 2A AVENUE AUGUSTE WICKY ainsi que les conjoints AZRA et la SAS NUMENDO et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mulhouse, le **06 AOUT 2025**

Pour le Maire
L'Adjoint délégué



Thierry NICOLAS

0 e VOUT 5052